



Mercredi 21 novembre 1956,  
à 15 h. 15

New-York

**SOMMAIRE**

Page

Point 29 de l'ordre du jour :  
Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations  
Unies pour le relèvement de la Corée..... 5

**Président:** M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

*En l'absence du Président, M. Lychowski (Pologne),  
vice-président, assume la présidence.*

**POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations  
Unies pour le relèvement de la Corée (A/3136,  
3195, 3322, A/C.2/L.278)**

1. Le PRESIDENT donne la parole à M. Coulter, agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée.
2. M. COULTER (Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée) présente son rapport sur l'organisation et l'activité de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée pour la période du 1er juillet 1955 au 30 juin 1956 (A/3195).
3. L'Agence peut présenter un bilan positif, puisque, pendant cette période, des progrès continus ont été réalisés: des activités d'ordre pratique ont été menées à bonne fin dans 1.100 nouveaux points du pays, l'Agence a fourni du matériel ou de l'assistance technique pour des projets entrepris en 4.235 points différents et les travaux sont maintenant achevés dans 3.249 emplacements. L'Agence a exécuté ou pratiquement achevé ses programmes concernant l'irrigation, la sylviculture, l'énergie, les transports et communications et l'aide aux institutions bénévoles. Elle poursuit son activité dans tous les autres domaines. La construction d'une nouvelle fabrique de ciment permettra de tripler la production actuelle; l'installation de nouveaux métiers à tisser aura pour effet d'augmenter d'un quart la production de tissus de coton, tandis que l'industrie du papier bénéficiera de la remise en état d'une nouvelle machine et que la nouvelle verrerie installée par l'Agence sera en mesure de répondre à la demande normale de verre. La plupart des projets seront terminés dans le courant de l'année civile 1957. Toutefois, certains des problèmes économiques qui se posent à la République de Corée sont encore loin d'être résolus. La tendance inflationniste, si elle a diminué au cours de l'année écoulée, n'en continue pas moins à constituer une sérieuse menace. Des importations massives de matières premières, de machines et de fournitures, que seuls les programmes d'aide sont actuellement en mesure d'assurer, demeurent nécessaires pour le maintien et le développement de la production, indispensables à la mise sur pied d'une économie coréenne viable.
4. Il reste que les effets de l'aide extérieure fournie notamment par l'Agence et par le Gouvernement des

Etats-Unis sont maintenant manifestes et que, grâce aussi aux efforts résolus du peuple et du Gouvernement coréens, la stabilité économique relative du pays est aujourd'hui plus grande qu'à aucun moment depuis 1951. Dans l'industrie charbonnière, notamment, la production a presque doublé au cours des deux dernières années, tandis que des quantités de plus en plus considérables de produits alimentaires, de vêtements et de biens de consommation ont été mises en vente sur le marché. La mise en place des installations d'énergie électrique s'est poursuivie et des améliorations considérables ont été réalisées dans le domaine des transports et des communications. La production minérale et la production industrielle ont augmenté. Les travaux de construction de logements, de salles de classe et d'hôpitaux se sont poursuivis, de même que le reboisement. Ce sont là autant de résultats dont l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements qui ont participé au financement du programme ont le droit de se féliciter, ayant ainsi fourni la preuve non seulement que l'Organisation est capable de fournir en temps opportun son aide à un peuple dont le pays a été ravagé par la guerre, mais encore que cette assistance est extrêmement précieuse pour l'économie coréenne.

5. Après avoir rendu hommage à l'Assemblée générale, à la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et au Comité consultatif auprès de l'Agent général, M. Coulter exprime l'espoir qu'une fois menés à bien les programmes de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée on saura trouver le moyen de perpétuer le haut prestige dont jouit l'Organisation dans cette région importante du monde.

6. M. HUMPHREY (Etats-Unis d'Amérique) rappelle qu'en Corée l'Organisation des Nations Unies a su affronter l'épreuve qui lui était imposée, tant sur les champs de bataille que dans le domaine économique. L'Agence des Nations Unies a répondu à l'appel de l'opinion mondiale et l'importance de son œuvre ressort clairement du rapport de l'Agent général. L'examen de ce rapport permet de se rendre compte immédiatement de l'extrême variété des projets entrepris par l'Agence et il ne fait aucun doute que le peuple coréen livré à lui-même n'aurait pu obtenir les résultats rendus possibles par l'aide extérieure. Comme l'a dit l'Agent général, pour le peuple coréen dans son ensemble, cet effort s'est traduit par plus d'écoles et de logements, plus de nourriture et de biens de consommation. En d'autres termes, l'action de l'Agence se soldera par des résultats durables. Bien que de nombreux problèmes restent à résoudre et que l'on doit regretter de ne pouvoir faire plus encore pour le relèvement de la Corée, l'Organisation des Nations Unies peut néanmoins se féliciter de ce que les souffrances du peuple coréen ont été au moins partiellement soulagées.

7. La délégation des Etats-Unis appuiera le projet de résolution commun (A/C.2/L.278) qu'elle approuve entièrement.

8. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) estime que le programme de l'Agence offre un excellent exemple des résultats que la coopération internationale permet d'obtenir; ces résultats sont absolument remarquables et les quelque 140 millions de dollars affectés au programme — la contribution du Royaume-Uni atteignant près d'un cinquième du montant total — ont été fort bien employés.

9. L'Organisation des Nations Unies se doit de féliciter l'Agent général et ses collaborateurs. Aussi la délégation du Royaume-Uni appuiera-t-elle le projet de résolution commun.

10. M. ALFONZO RAVARD (Venezuela) exprime la satisfaction de la délégation vénézuélienne devant l'œuvre accomplie par l'Agence des Nations Unies, qui a su si bien appliquer les principes qui sont à la base de l'Organisation des Nations Unies. La délégation vénézuélienne a noté avec satisfaction les progrès réalisés et est heureuse de constater que l'Agence a pu aider le peuple coréen à soulager ses souffrances et à relever, au moins partiellement, les ruines causées par l'agression. M. Alfonzo Ravard tient à souligner l'importance de l'aide fournie à la Corée par les Etats-Unis qui ont fait preuve d'une remarquable générosité. Les résultats obtenus en Corée permettront sans doute de faire mieux comprendre à de nombreux pays l'importance des efforts de l'Organisation.

11. La délégation vénézuélienne votera pour le projet de résolution commun.

12. M. CROLL (Canada) estime que les résultats obtenus par l'Agence montrent clairement que l'Organisation des Nations Unies a réussi non seulement à mener à bien une action militaire collective, mais aussi à exécuter ensuite un programme important de reconstruction. Le Gouvernement canadien considère que l'Agent général a tiré le meilleur parti possible des 7.750.000 dollars que le Canada a mis à sa disposition. Le programme de l'Agence s'applique à des domaines extrêmement variés et comprend des projets à long terme très importants. M. Croll croit devoir souligner l'importance de l'appui sans réserve que l'administration coréenne offre à l'Organisation dans son effort pour rétablir la stabilité économique du pays. Il tient également à féliciter l'Agent général et ses collaborateurs et insiste sur le fait que l'exécution du programme de l'Agence n'a entraîné qu'un minimum de dépenses d'administration, ce qui est tout à la louange des responsables.

13. La délégation canadienne est un des auteurs du projet de résolution dont la Commission est saisie et qui ne diffère guère des résolutions que la Deuxième Commission a adoptées à ses précédentes sessions. La principale différence a trait uniquement à la procédure et découle de la résolution 611 (XXI) du Conseil économique et social qui, vu notamment le rôle joué par le Comité consultatif auprès de l'Agent général, ne croit plus utile d'avoir à examiner, lui aussi, le rapport de l'Agent général.

14. Le Canada continuera à apporter son appui à l'Agence qui compte déjà à son actif tant d'importantes réalisations.

15. M. WOULBROUN (Belgique) constate que le rapport de l'Agent général donne un remarquable tableau de l'aide extérieure accordée à la République de Corée depuis le conflit. Les Etats-Unis ont joué un rôle prépondérant dans cette grande œuvre de reconstruction économique et sociale. L'Agence des Nations Unies, qui a disposé d'une somme dépassant 140 mil-

lions de dollars constituée par les contributions volontaires de nombreux Etats, dont la Belgique, a pu consacrer une part considérable de ses efforts à la réalisation de projets essentiels qui constituent pour l'économie du pays des éléments d'actif permanents. Le rapport fait apparaître, en effet, que, dans de nombreux domaines, le matériel fourni et l'assistance technique accordée tendent à permettre à la République de Corée de suffire à ses propres besoins. Si l'Agent général signale les difficultés qui restent à surmonter, il met également en évidence le fait que, pendant l'année écoulée, plus de 1000 projets ont été menés à bonne fin dans les domaines les plus variés: mines, industrie, transports, agriculture, pêche, irrigation, logement, enseignement. L'Agent général déclare, en matière de conclusion, que l'Organisation des Nations Unies et l'Agence sont devenues les symboles de l'effort de coopération en Corée. C'est là une constatation réconfortante dans les temps difficiles actuels.

16. La délégation belge a été heureuse de s'associer aux délégations des Etats-Unis, de l'Australie, du Royaume-Uni et du Canada pour présenter le projet de résolution soumis à la Deuxième Commission.

17. M. KAMENOV (Bulgarie) estime que le peuple coréen fait des efforts héroïques pour relever les ruines causées par la guerre. L'assistance organisée devrait tendre uniquement et exclusivement au rétablissement du secteur civil et au développement économique du pays. Rien ne devrait être fait pour développer le potentiel militaire du pays, ce qui constituerait inévitablement une nouvelle menace dirigée contre la paix. Si, malgré tout, des fonds destinés au relèvement économique du pays étaient détournés à des fins servant au développement du potentiel militaire de la Corée, l'Organisation des Nations Unies devrait prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à cet état de choses.

18. Le relèvement de la Corée doit s'effectuer à l'échelle nationale et doit faciliter l'unification du pays. Il est temps de supprimer les barrières qui s'opposent aux relations économiques entre la Corée du Nord et la Corée du Sud. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a pris à cet égard des mesures positives qui devraient faciliter une solution pacifique du problème coréen.

19. La délégation bulgare a l'impression que des résultats plus substantiels pourraient être obtenus si les fonds mis à la disposition de l'Agence étaient mieux utilisés. Elle constate en effet que l'inflation constitue encore une menace sérieuse, que la montée des prix se poursuit, tandis que diminue la production de l'énergie électrique et de certains articles de première nécessité. Il est donc indispensable de donner au peuple coréen l'occasion de travailler lui-même à la reconstruction d'une Corée unifiée.

20. Dans la République populaire démocratique de Corée, où les bombardements ont causé des destructions considérables, de très nombreux logements ont été construits en 1955; les prix des produits vendus par les établissements d'Etat et les coopératives ont baissé de 12 pour 100 par comparaison avec 1954, tandis que le revenu national augmentait de 20 pour 100. Divers pays, dont la Bulgarie, ont apporté une aide importante à la République populaire de Corée. La Bulgarie a fourni un hôpital de 200 lits, qui sert aussi à la formation professionnelle du personnel sanitaire, une fabrique de matériel de construction et une autre pour la fabri-

cation de parquets. La Corée du Nord a également reçu des fils de laine et des tissus de coton et de laine.

*M. Mir Khan (Pakistan) reprend la présidence.*

21. M. BENN (Australie) constate que le rapport de l'Agent général constitue un catalogue de réalisations dont l'Organisation des Nations Unies est en droit de s'enorgueillir. On peut regretter que le programme mis en œuvre ne soit pas aussi vaste que celui que l'Assemblée générale avait envisagé à l'origine, les contributions volontaires n'ayant pas atteint le niveau prévu. On doit cependant rendre hommage à la générosité témoignée par un grand nombre d'États, les États-Unis en tête, et se féliciter de la manière judicieuse et constructive dont les quelque 146 millions de dollars versés à l'Agence ont été gérés. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le rapport de l'Agent général pour se rendre compte de la portée des opérations de l'Agence, dont bénéficient tous les secteurs importants de l'économie coréenne. La délégation australienne pense que la plupart des projets auront été menés à bien d'ici la fin de l'année 1957 et qu'à ce moment-là on pourra dire à juste titre qu'une contribution considérable aura été apportée à la reconstruction de la Corée.

22. La délégation australienne relève avec plaisir l'hommage que l'Agent général rend à l'Administration coréenne pour l'appui qu'elle donne sans réserve à l'Organisation des Nations Unies et elle tient à exprimer son admiration pour le vaillant peuple coréen qui non seulement a eu le courage de se battre contre l'agresseur, mais a montré qu'il était animé de la volonté de reconstruire son pays dévasté par la guerre.

23. Enfin, l'Agent général et tout le personnel de l'Agence méritent les plus vives félicitations. La délégation australienne est heureuse de figurer parmi les coauteurs du projet de résolution félicitant l'Agence de l'œuvre accomplie et elle espère que ce projet sera adopté à l'unanimité.

24. M. AMADOR (Mexique) rappelle qu'à la dixième session de l'Assemblée générale, la délégation mexicaine a pu annoncer que son gouvernement verserait à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée une contribution équivalant à 40.000 dollars des États-Unis. Depuis lors, par l'intermédiaire de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Agence et les autorités mexicaines compétentes ont engagé des pourparlers en vue de décider la meilleure utilisation de ces fonds.

25. La délégation mexicaine a noté avec plaisir les progrès satisfaisants enregistrés dans le rapport de l'Agent général et elle donnera son appui au projet de résolution commun.

26. Pour M. MIGONE (Argentine), le rapport de l'Agent général est un témoignage doublement réconfortant: il montre les résultats positifs obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts en vue de venir en aide à un petit pays ravagé par la guerre et, en la période critique que traverse actuellement le monde, il redonne espoir dans la coopération internationale. Il contient en outre un programme d'action pratique dont pourront s'inspirer tous les pays désireux de développer leur économie et de tirer le meilleur parti de leurs ressources nationales. Grâce à l'aide généreuse des Nations Unies, et notamment des États-Unis d'Amérique, les Coréens ont pu concentrer leurs efforts sur des projets de développement fondamentaux qui font déjà sentir leurs effets.

27. Certains membres de la Commission ont déploré que l'inflation n'ait pas encore été complètement jugulée.

Ce reproche n'est pas fondé: loin de poursuivre son mouvement, l'inflation a été nettement enrayerée, ce qui constitue un succès indéniable dans un domaine où l'on ne peut s'attendre à un renversement total de la situation du jour au lendemain. Même sur ce point, les autorités coréennes et l'Agent général méritent donc des félicitations.

28. La délégation argentine, qui votera pour le projet de résolution commun, forme des vœux pour que l'Organisation des Nations Unies multiplie à l'avenir les réalisations du genre de celle qu'elle a entreprise en Corée.

29. M. ISIK (Turquie) félicite l'Agent général de son rapport, qui permet à la Commission de se rendre compte des résultats fructueux obtenus en Corée dans tous les domaines de l'activité économique. La reconnaissance et l'admiration de la délégation turque vont au général Coulter et à ses collègues. Quant au projet de résolution commun, il reflète parfaitement l'opinion de la délégation turque, qui lui donnera sa voix.

30. M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il ressort du rapport de l'Agent général que le relèvement économique de la Corée du Sud est extrêmement lent. L'Agent général signale quelques succès dans diverses branches de l'économie, mais, dans l'ensemble, on peut dire que la Corée du Sud se trouve encore dans une situation difficile. L'inflation, en particulier, demeure une menace constante et la production de certains articles de consommation courante, au lieu d'augmenter, a diminué depuis 1955. Le niveau de vie reste très bas, alors que les prix augmentent. Les difficultés que rencontre l'économie coréenne doivent être attribuées principalement aux dépenses militaires qui, de l'aveu même de l'Agent général, constituent pour le peuple coréen une très lourde charge. Elles proviennent aussi, pour une large part, de l'absence de toutes relations économiques entre la Corée du Sud et la Corée du Nord. L'URSS, qui éprouve une très vive sympathie pour le peuple coréen, souhaite le voir parvenir sans retard à l'unification politique, sans laquelle il ne saurait y avoir pour l'ensemble de la Corée de relèvement réel: or, le meilleur moyen de faciliter et d'accélérer cette unification est d'établir aussi rapidement que possible des liens économiques et culturels entre la Corée du Sud et la Corée du Nord.

31. La République populaire démocratique de Corée a réussi, quant à elle, avec l'aide de l'URSS et des autres pays de démocratie populaire, à développer son économie de façon remarquable. En 1955, le produit national brut avait dépassé de 56 pour 100 le niveau de 1949. Les objectifs du plan de développement national de trois ans ont été atteints et même parfois dépassés. Depuis la fin des hostilités, les prix des articles de consommation courante ont baissé à plusieurs reprises: la dernière diminution, annoncée le 14 août 1956, était de l'ordre de 10 à 50 pour 100. D'autre part, à compter du mois de novembre 1956, les salaires de base des travailleurs devaient être augmentés de 35 pour 100.

32. Toutes les républiques de démocratie populaire ont participé à ce grand effort de redressement du peuple coréen. L'URSS, pour sa part, a décidé qu'elle accorderait à la République populaire démocratique de Corée une assistance financière qui atteindra 1 milliard de roubles. En deux ans — 1954-1955 — elle a envoyé en Corée du Nord pour plus de 700 millions de roubles de biens d'équipement, machines lourdes, articles métal-

lurgiques, matériel roulant de chemin de fer, etc. Les Coréens bénéficient, de plus, de l'assistance technique de nombreux spécialistes soviétiques. En janvier 1956, une commission soviéto-coréenne d'assistance technique a tenu sa première réunion et a pris des mesures en vue d'aider la République populaire démocratique de Corée à développer ses mines, ses pêcheries, ses transports en commun. Enfin, en juillet 1956, une conférence a eu lieu à Moscou en vue de développer la collaboration économique entre l'URSS et la République populaire démocratique de Corée. De son côté, l'aide de la République populaire de Chine se chiffre à plus de 800 millions de yuans et se traduit par l'envoi de fournitures diverses et de techniciens et par l'organisation de cours de formation et de perfectionnement.

33. Tous ces faits témoignent de l'ampleur de l'assistance que reçoit la République populaire démocratique de Corée. Les résultats obtenus sont frappants. C'est ainsi que les logements construits depuis 1955 occupent une superficie de plus de 3,5 millions de mètres carrés et que la Corée du Nord compte 1.285 écoles nouvelles et 182 hôpitaux nouveaux. Les fonds alloués par le Gouvernement populaire de Corée aux entreprises culturelles et sociales sont en augmentation croissante : dans les seuls domaines de l'enseignement et de la santé, les dépenses publiques ont augmenté de 250 pour 100 par rapport à 1948. La politique des autorités coréennes, entièrement au service de la paix, comme le montre la récente démobilisation de 80.000 soldats, a permis d'élever le niveau de vie de la population dans tous les domaines.

34. La République populaire démocratique de Corée a entrepris une série de démarches — notamment lors des entretiens de Genève — en vue d'établir avec la Corée du Sud des liens économiques, culturels et sociaux. L'Assemblée suprême de la Corée du Nord a déclaré qu'elle était prête à engager des négociations à cet effet. Il est évident que les deux parties du pays bénéficieraient de ces mesures et que l'existence de relations économiques les rapprocherait et préparerait la voie à une unification politique fondée sur des bases démocratiques. Le fait que cette unification ne s'est pas encore faite n'est pas une raison suffisante pour repousser des propositions qui présentent tant d'importance pour le relèvement économique de la Corée tout entière. Ces propositions, bien accueillies par la population de la Corée du Sud, ont cependant été rejetées par les milieux dirigeants. La délégation soviétique estime que l'Organisation des Nations Unies devrait s'efforcer de favoriser le rapprochement de la Corée du Nord et de la Corée du Sud sur le plan économique et qu'elle devrait appuyer par tous les moyens en son pouvoir les initiatives prises en ce sens par les Coréens eux-mêmes.

35. Mme WRIGHT (Danemark) rappelle que, depuis longtemps, les Gouvernements de la République de Corée, de la Suède, de la Norvège et du Danemark et l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée envisageaient d'établir un centre médical national à Séoul. L'exécution de ce projet a été entreprise en mars 1956, lorsqu'un accord est intervenu entre les trois gouvernements scandinaves, le Gouvernement coréen et l'Agence des Nations Unies. L'accord prévoit des dépenses de près de 12 millions de dollars pour la construction des bâtiments, l'équipement et une assistance technique fournie pendant cinq ans, le Gouvernement coréen fournissant les terrains et les bâtiments nécessaires et prenant à sa charge les dépenses en monnaie locale. L'Agence a ouvert un crédit de 2,4

millions de dollars pour les principaux travaux de construction. De leur côté, les trois gouvernements scandinaves fourniront, par l'intermédiaire de l'Agence, 2 millions de dollars pour couvrir les frais de la mise en marche du centre; ils se proposent ensuite d'assurer les services d'environ 80 spécialistes scandinaves, médecins, infirmières et personnel administratif, et de fournir des stocks de remplacement pendant cinq années encore, ce qui représente une dépense supplémentaire estimée à 7,5 millions de dollars. Le centre national de Séoul, où l'on donnera non seulement des soins mais également une formation médicale supérieure, fera beaucoup pour améliorer les services médicaux et élever les normes. La délégation danoise considère qu'il est de la plus haute importance que l'Agence poursuive son activité et l'une des raisons qui l'amènent à formuler ce vœu est l'espoir que l'Agence continuera à appuyer cette entreprise commune dont l'Agent général lui-même a dit qu'elle constituait l'un des projets les plus importants du programme d'assistance technique de l'Agence.

36. La délégation danoise votera pour le projet de résolution commun.

37. M. CHENG (Chine) se déclare très satisfait des progrès enregistrés par l'Agent général dans son rapport. Toutefois, il est assez décevant de constater que les contributions volontaires des Etats Membres ont été inférieures de 120 millions de dollars au chiffre initialement prévu : de tous les programmes de l'Organisation des Nations Unies financés par des contributions volontaires, c'est le programme d'aide à la Corée qui est le moins favorisé. Cet état de choses est d'autant plus déplorable que l'Organisation a une responsabilité particulière à l'égard de la République de Corée, qu'elle a défendue contre l'agression perpétrée par l'URSS, le régime communiste chinois et la Corée du Nord et qu'elle s'est engagée à protéger. L'Agence est le symbole même de l'Organisation des Nations Unies en Corée et l'Organisation se doit de lui prêter son appui sans la moindre réserve. La délégation chinoise forme des vœux pour que l'œuvre si bien commencée puisse être menée à bonne fin.

38. En ce qui concerne le projet de résolution commun, la délégation chinoise pense, elle aussi, qu'il n'est pas nécessaire pour le Conseil économique et social d'examiner à son tour le rapport de l'Agent général après que l'Assemblée générale l'a approuvé. Pour cette raison, et parce qu'elle tient à s'associer aux félicitations adressées à l'Agent général et à ses collaborateurs, elle votera pour le projet de résolution commun.

39. M. KHOMAN (Thaïlande), après avoir souligné l'intérêt que son pays porte au relèvement de la Corée, note avec satisfaction les réalisations dues à l'Agence des Nations Unies et s'associe aux représentants qui ont félicité l'Agent général et ses collaborateurs de l'activité qu'ils déploient et du dévouement dont ils font preuve. Il tient à rendre hommage, en particulier, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et aux autres pays qui ont généreusement contribué à l'œuvre de reconstruction, œuvre qui est un magnifique exemple d'action collective en faveur d'un peuple qui a subi les dévastations de la guerre.

40. La délégation thaïlandaise votera pour le projet de résolution commun.

41. M. ULLRICH (Tchécoslovaquie), tout en reconnaissant que des progrès certains ont été réalisés en Corée du Sud, grâce aux efforts du peuple coréen, déplore cependant que l'inflation menace encore l'économie du pays, que les prix aient accusé une nouvelle

hausse et que les dépenses militaires constituent toujours un lourd fardeau qui empêche le relèvement rapide du niveau de vie de la population.

42. Il oppose à cette situation celle de la Corée du Nord, qui, bénéficiant du concours enthousiaste de toute la population, a pu mener à bien le développement pacifique de son économie, avec l'aide de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et des autres pays de démocratie populaire. M. Ullrich fait ressortir les résultats déjà obtenus dans tous les domaines et rappelle l'objet du plan de développement. Il souligne que le niveau de vie de la population s'est considérablement amélioré depuis la fin des hostilités et, notamment, que les salaires réels ont encore augmenté de 25 pour 100 entre 1954 et 1955. La Tchécoslovaquie, pour sa part, aide activement la République populaire démocratique de Corée en lui envoyant de l'équipement industriel et en lui fournissant les services de techniciens. Elle regrette que les dirigeants de la Corée du Sud aient repoussé les propositions de la Corée du Nord tendant à l'établissement de relations économiques et culturelles entre les deux pays. Elle estime en effet que l'établissement de relations de cette nature est indispensable si l'on veut l'unification de la Corée, et elle appuiera tous les efforts faits à cette fin.

43. M. WORKNEH (Ethiopie) dit que son pays, qui a toujours appuyé l'œuvre de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, votera pour le projet de résolution commun.

44. Selon M. LARREA (Equateur), le rapport de l'Agent général ne peut que susciter l'optimisme. Certes, des problèmes restent à résoudre, celui de l'inflation, par exemple, qui a déjà été mentionné. Mais si on se rappelle l'état dans lequel se trouvait l'économie coréenne à la fin des hostilités, on ne peut que se féliciter des résultats obtenus. Quant à la tendance inflationniste, il ressort clairement du rapport qu'elle a perdu de sa force, puisque la hausse des prix de détail, qui avait été de 114,8 pour 100 en 1954-1955, n'a été que de 21,2 pour 100 en 1955-1956.

45. L'œuvre accomplie par l'Agence montre quel peut être le succès d'une action collective entreprise pour aider un pays touché par la guerre. Aussi la délégation équatorienne votera-t-elle pour le projet de résolution commun.

46. M. DI BERNARDO (Italie) félicite l'Agent général de son rapport qui donne un tableau remarquable des efforts déployés par l'Agence des Nations Unies en Corée pour contribuer au relèvement économique et social du pays, et des réalisations obtenues grâce à un emploi très judicieux des fonds disponibles, auxquels le Gouvernement italien a contribué dans la limite de ses possibilités.

47. Le projet de résolution commun reflète les sentiments d'admiration que la délégation italienne a éprouvés à la lecture du rapport. M. Di Bernardo votera donc pour ce projet.

48. M. LOUGH (Nouvelle-Zélande) exprime sa satisfaction de l'œuvre accomplie par l'Agence des Nations Unies en Corée. Les réalisations décrites dans le rapport donnent la certitude que les ressources disponibles ont été utilisées à bon escient. Elles témoignent aussi de l'efficacité avec laquelle l'Organisation des Nations Unies peut agir pour venir en aide à un pays qui traverse une période difficile.

49. L'Agence va bientôt mettre fin à ses activités. La délégation néo-zélandaise espère que des dispositions seront prises pour que l'Organisation conserve certains

droits de regard sur les projets qui n'auront pas été achevés lors de la dissolution de l'Agence et pour perpétuer le prestige que l'Organisation a acquis dans cette importante région du monde.

50. La délégation néo-zélandaise approuve le projet de résolution et votera pour.

51. M. CHACON (Salvador) rend hommage à l'Agence pour l'œuvre qu'elle a réalisée en Corée et dit que sa délégation votera pour le projet de résolution commun.

52. M. KENNEDY (Irlande) exprime l'admiration de son pays pour l'œuvre de l'Agence, œuvre qui symbolise l'action résolue de l'Organisation des Nations Unies en faveur d'un peuple déshérité. L'Irlande comprend d'autant mieux les sentiments du peuple coréen qu'elle a connu elle-même les dévastations de la guerre et qu'elle aspire comme lui à l'unification de son territoire national selon les principes de la véritable liberté démocratique. M. Kennedy a noté avec satisfaction les réalisations mentionnées dans le rapport de l'Agent général et il se plaît particulièrement à constater que l'inflation, qui avait causé quelque inquiétude au cours de l'exercice financier 1954-1955, s'est atténuée.

53. Après avoir félicité l'Agent général de son rapport, M. Kennedy assure l'Agence que l'Irlande ne manquera pas, comme elle l'a toujours fait jusqu'ici, de soutenir tous les efforts déployés pour alléger les souffrances du peuple coréen.

54. M. RAJAPATHIRANA (Ceylan) exprime son entière satisfaction des réalisations de l'Agence. Il n'a qu'une réserve à formuler, touchant l'inflation qui continue de sévir en Corée. Il est heureux que des mesures aient été prises pour l'enrayer et il espère qu'aucun effort ne sera ménagé pour faire disparaître complètement toute tendance inflationniste.

55. Il n'aura cependant aucune hésitation à voter pour le projet de résolution commun.

56. M. RECABARREN (Chili), après avoir noté le succès avec lequel l'Agence s'acquitte de la mission qui lui est confiée en Corée, présente quelques observations sur certains points du rapport.

57. En ce qui concerne le sort du personnel de l'Agence dont il est question au paragraphe 194, il espère que le Secrétaire général tiendra compte des conditions difficiles dans lesquelles les intéressés ont travaillé et des services qu'ils ont rendus, et que l'on ne manquera pas de les réemployer à l'exécution de certains programmes mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies.

58. Pour ce qui est du paragraphe 207, M. Recabarren n'en comprend pas très bien la portée. Il craint que le Chili, qui a déjà versé 250.000 dollars à l'Agence, ne soit pas en mesure de fournir une contribution nouvelle.

59. La délégation chilienne votera pour le projet de résolution commun.

60. M. MOLDOVAN (Roumanie) regrette que le rapport de l'Agent général ne porte que sur la Corée du Sud: il fallait, comme certains représentants avant lui l'ont fait, souligner les efforts qu'a déployés la Corée du Nord pour mener à bien le relèvement pacifique de son économie.

61. La République populaire roumaine a participé à ces efforts en faisant don à la Corée d'environ 150 millions de lei et en lui fournissant des articles textiles, des produits alimentaires, etc. Elle a en outre assuré la construction et l'installation d'un hôpital, d'une

cimenterie, d'une briqueterie et d'une fabrique d'aspirine. Enfin, elle a fait bénéficier la Corée du Nord des conseils et des services de ses techniciens et spécialistes. L'établissement de relations économiques et culturelles étroites entre la Corée du Nord et la Corée du Sud ne manquerait pas de contribuer au développement économique du pays tout entier et hâterait l'unification.

62. M. ARAGON (Guatemala) dit que son pays, qui a contribué, dans la mesure de ses modestes moyens, à l'action de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, ne peut que se féliciter des progrès accomplis.

63. La délégation guatémaliennne votera pour le projet de résolution commun.

64. M. COULTER (Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée) remercie les membres de la Commission des éloges qu'ils ont décernés à l'Agence, qui ne ménagera aucun effort pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

65. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution commun (A/C.2/L.278).

66. M. TCHERNYCHEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande, pour les raisons que le représentant de l'Union soviétique avait indiquées à la Commission aux deux précédentes sessions de l'Assemblée générale, un vote séparé sur le premier considérant et sur le paragraphe 1 du dispositif.

*Par 49 voix contre 9, avec 7 abstentions, le premier considérant est adopté.*

*Par 46 voix contre 9, avec 11 abstentions, le paragraphe 1 est adopté.*

*Par 49 voix contre zéro, avec 16 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est adopté.*

67. M. SABATIER (France) dit que, si la délégation française n'a pas participé au débat qui s'est déroulé sur le rapport de l'Agent général, ce n'est pas qu'elle ait une réserve à formuler au sujet de ce rapport. Elle n'a au contraire qu'à rendre hommage aux progrès remarquables que l'Agence a réalisés dans l'accomplissement de sa mission. C'est pourquoi elle a voté pour le projet de résolution qui, en outre, prévoit une simplification de procédure répondant à la logique.

La séance est levée à 17 h. 35.